

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-250.

Loi pour faire droit à Joyce Agnes Catherine Wilkinson  
Greenwood.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Joyce Agnes Catherine Wilkinson Greenwood, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de William Arthur Coulson Greenwood, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Fabreville, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trentième jour de décembre 1948, en ladite cité, et qu'elle était alors Joyce Agnes Catherine Wilkinson; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution  
du mariage.

1. Ledit mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet. 15